

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue des Glaïeuls 25.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48254-2025 : mettre en conformité les modifications au niveau de la façade avant et du volume, et isoler les façades arrière et latérale gauche.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : en zones d'habitation

**Motif principal de l'enquête :**

- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

**L'enquête publique se déroule à partir du 24/02/2026 et jusqu'au 10/03/2026 inclus.**

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.**

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 25 mars 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.**

Fait à Uccle,

le 12/02/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

**Le projet est soumis à une 2<sup>ème</sup> enquête en application de l'article 126/1 du CoBAT**

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Chaussée de Saint-Job 478.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47722-2024 : mettre en conformité l'installation d'un portail à rue, mettre en conformité la présence de constructions en zone de jardin, l'emplacement de stationnement et l'aménagement de la zone de jardin et mettre en peinture la façade enduite de la maison implantée en fond de parcelle (Suppression de la piscine et de son socle et remise en peinture de ton gris clair de la façade avant en application de l'art.126/1 du CoBAT).

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : en espaces structurants, zones de chemin de fer et zones mixtes

PPAS : n°55 - Quartier St.-Job/Benaets - approuvé par arrêté royal en date du 08/02/1989.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de l'article 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS N°55 Quartier Saint-Job/Benaets en matière d'articles n°s III.1.1 "Zone de logements" et III.2.1 "Zone de cours et jardins"

**L'enquête publique se déroule à partir du 24/02/2026 et jusqu'au 10/03/2026 inclus.**

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.**

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- Le mercredi **25/03/2025** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 12/02/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue de Saturne 33.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48494-2025 : modifier la volumétrie de la toiture en partie arrière, isoler les façades arrière et latérale et poser un portail à l'alignement.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : en zones d'habitation

PPAS : n° 50 HAMOIR-OBSERVATOIRE approuvé par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 27/05/1999.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS n°50 en matière d'articles n°1.5 (toiture), n°1.6 (Aspect et matériaux) et n°11.0 (Zones de recul)
- application de l'art. 188/7 du CoBAT : MPP à la demande d'un PPAS n°50 en matière d'article n°15.2.0 immeubles remarquables
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

**L'enquête publique se déroule** à partir du **24/02/2026** et jusqu'au **10/03/2026** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 25 mars 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

le 12/02/2026.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue du Coq 105.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48499-2025 : mettre en conformité la mise en œuvre et l'épaisseur de l'isolant le long de la rue des Poussins.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : en zones mixtes

**Motifs principaux de l'enquête :**

- dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant)

**L'enquête publique se déroule** à partir du **24/02/2026** et jusqu'au **10/03/2026** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 25 mars 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 12/02/2026.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue Vanderaey 99.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48505-2025 : mettre en conformité des modifications structurelles et de gabarit et rehausser la toiture en modifiant les versants au profit d'une toiture mansardée.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : en zones d'habitation

**Motifs principaux de l'enquête :**

- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

**L'enquête publique se déroule** à partir du **24/02/2026** et jusqu'au **10/03/2026** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 25 mars 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 12/02/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue de Wansijn 24.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48500-2025 : isoler une toiture double versants par sarking.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : N° 9 - Quartier Avijl - rue de Wansijn approuvé par arrêté royal en date du 20/05/1954.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS N°9 en matière d'article I b) gabarit et esthétique
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

**L'enquête publique se déroule** à partir du **24/02/2026** et jusqu'au **10/03/2026** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 25 mars 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 12/02/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Chaussée de Saint-Job 582.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48226-2025 : isoler les façades arrières et latérales de l'immeuble, mettre en conformité les modifications apportées à la construction de l'immeuble et le changement des châssis en façade avant.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : en espaces structurants et en zones mixtes

PPAS : N° 55 QUARTIER ST.-JOB-BENAETS approuvé par arrêté royal en date du 08/02/1989.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS N°55 en matière d'articles IV.4.2.1 (matériaux, façades) IV.3 (travaux de transformation)

**L'enquête publique se déroule** à partir du **24/02/2026** et jusqu'au **10/03/2026** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 25 mars 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 12/02/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue Vanderkindere 52.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48386-2025 : mettre en conformité la réduction du logement au profit d'un aménagement d'un cabinet dentaire sur une partie et construire une annexe au profit de la partie du cabinet dentaire.

**Nature de l'activité :** logements et équipement d'intérêt collectif ou de service public.

**Zone :** PRAS : en zones d'habitation

**Motif principal de l'enquête :**

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)

**L'enquête publique se déroule** à partir du **24/02/2026** et jusqu'au **10/03/2026** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 25 mars 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 12/02/2026.



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue Vanderaey 108.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48521-2025 : transformer et rehausser une maison unifamiliale, et mettre en conformité l'annexe arrière.

**Nature de l'activité :** logement.

**Zone :** PRAS : en zones d'habitation

**Motif principal de l'enquête :**

- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

**L'enquête publique se déroule** à partir du **24/02/2026** et jusqu'au **10/03/2026** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 25 mars 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 12/02/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue des Aubépines 31.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48369-2025 : aménager une piscine dans l'arrière jardin, modifier la terrasse, mettre en conformité l'aménagement de la zone de recul et les quatre abris de jardin.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : N° 48 bis & ter QUARTIER SUD-EST approuvé par AGRBC du 10/06/1993.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS N°48bis et ter en matière des articles n°s 1.3 Implantation, 12 Zone de recul et 13 Zones de jardin

**L'enquête publique se déroule** à partir du **24/02/2026** et jusqu'au **10/03/2026** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 25 mars 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 12/02/2026.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue des Sept Bonniers 31-33.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48522-2025 : séparer une grande unité d'habitation en deux unités de logements, tel qu'à l'origine, et définir deux nouvelles zones de jardins, pour chacune des maisons unifamiliales.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : en zones d'habitation

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)

**L'enquête publique se déroule** à partir du **24/02/2026** et jusqu'au **10/03/2026** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 25 mars 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 12/02/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.